



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

1. L'inscription à un stage n'est définitive qu'après réception du règlement accompagné de la photocopie du permis de conduire, ou de l'avis de rétention ou de suspension, ou du document judiciaire pour les stages à l'initiative de la justice.
2. Le stagiaire qui souhaite recapitaliser des points s'engage à vérifier auprès de la Préfecture (demande de relevé intégral d'informations) ou sur internet (tele7.interieur.gouv.fr) que son capital points n'est pas à son maximum et que son permis est toujours valide (courrier 48SI non réceptionné). Pour les permis probatoires ayant un stage obligatoire (suite à une infraction supérieure à trois points) le stagiaire doit fournir une copie de la lettre 48N réceptionnée avant le stage .
3. Le nombre de participants ne peut être inférieur à 6 personnes (dans ce cas le stage sera reporté et les personnes réinscrites sur un stage ultérieur). Le nombre de participants ne peut être supérieur à 20 personnes, au-delà de ce nombre une liste d'attente sera établie.
4. En cas de fausse déclaration, la responsabilité de l'ACMB (Automobile Club du Mont Blanc) ne pourra en aucun cas être engagée et le remboursement du stage sera impossible. En cas d'incident de paiement (chèque sans provision notamment), l'attestation de stage ne sera pas délivrée et les frais d'impayés seront à la charge du stagiaire.
5. La validation d'un nouveau stage par la Préfecture n'est possible qu'au terme d'un délai de 1 an et 1 jour pour les personnes souhaitant recapitaliser des points. Le stagiaire se porte garant du respect du délai de 1 an et 1 jour, à défaut l'ACMB ne pourra être tenue responsable si le stage n'est pas validé par la Préfecture et le stagiaire ne pourra prétendre au remboursement ou au report gratuit sur un autre stage.
6. Le prix du stage ne comprend pas les frais de repas, ni l'hébergement des stagiaires, ni les frais de stationnement. Durant les pauses les stagiaires fumeurs sont priés d'utiliser les cendriers à leur disposition (pas de mégot dans les bacs à fleurs de la Ville d'Annecy ou de l'ACMB). Des poubelles sont à disposition des stagiaires pour les gobelets jetables. Durant les pauses et avant chaque début de stage nous remercions les stagiaires de ne pas se grouper devant la vitrine Audika et bien laisser la porte accessible.
7. Toute absence en cas de force majeure devra faire l'objet de justificatifs. Toute demande d'annulation ou de report doit être faite 72 heures avant le stage, sur présentation de justificatifs. L'ACMB se réservant le droit d'y donner suite .
8. En cas d'absence, même ponctuelle, et de non-respect des horaires 8h15-12h00/13h00-16h30 durant les 2 jours de stage, le stage ne sera pas validé et le prix de l'inscription ne sera pas remboursé et ne pourra donner droit à une place gratuite sur un nouveau stage.
9. Le Directeur du stage et les animateurs se gardent le droit d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage. La délivrance de l'attestation de stage reste la prérogative du Président de l'ACMB et des animateurs.
10. Pour le bon déroulement du stage, la consommation d'alcool ou d'autres psychotropes, la cigarette, les lectures personnelles, l'utilisation du téléphone portable, des oreillettes avec ou sans fil, ou d'ordinateur portable ne sont pas autorisées en dehors des pauses. Les stagiaires s'engagent à être en état de suivre le stage durant les deux journées. Le règlement intérieur prévoit trois cas d'exclusion de stage : désintéressement visible pour la formation dispensée, comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs, non-respect des horaires.
11. Dans le cadre de la lutte contre les épidémies saisonnières il est demandé aux stagiaires de reporter leur stage s'ils ont un doute sur leur état de santé. Chaque stagiaire doit se présenter au stage avec un stylo bille encre bleue ou noire, un ou plusieurs masques, une bouteille d'eau. Ces objets ne doivent pas être échangés ni prêtés entre stagiaires. Une petite bouteille de gel hydroalcoolique est recommandée. Les gestes barrières doivent être rigoureusement respectés durant tout le stage, y compris durant les pauses.

Lu et approuvé en manuscrit
Nom Prénom

Date, lieu et signature